

## FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 06/08/2021 BOP

### I – DEFINITION DU POSTE

1	<b>ETABLISSEMENT : CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANCAISE</b> Pôle de Santé mentale – Service : Centre Médico-Psychologique (CMP) – Unité : Evaluation et Suivi des Psychoses EmeRgentes (ESPER)
2	<b>LIBELLE DU POSTE :</b> Psychologue clinicien
3	<b>NIVEAU DE RESPONSABILITE :</b> 4
4	<b>CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE :</b> A
5	<b>CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE :</b> A <b>FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE :</b> FSE
6	<b>IMPUTATION BUDGETAIRE :</b> Budget annexe de la Psychiatrie <b>CHAPITRE :</b> 64 <b>ARTICLE :</b> 11 <b>PARAGRAPHE :</b> 21 <b>CODE POSTE :</b> 2118
7	<b>LOCALISATION GEOGRAPHIQUE :</b> IDV – Tahiti – Pirae – Taaone
8	<b>FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) :</b> Le psychologue clinicien attaché à l'équipe d'évaluation et de suivi des psychoses émergentes (ESPER) prend en charge les patients dès l'inclusion initiale dans le dispositif. Ses missions viennent compléter l'évaluation pluridisciplinaire et l'accompagnement des patients suivis pour un premier épisode psychotique ou pour les états à risques, par la réalisation de bilans neuropsychologiques ou psychométriques, par l'animation de séance de psychoéducation ou de remédiation cognitive et par la réalisation d'entretiens individuels ou familiaux. Il participe directement à l'élaboration du projet de soins personnalisé, et contribue à l'émulation des pratiques sur le plan institutionnel.
9	<b>EFFECTIFS ENCADRES :</b> A                      B                      C                      D                      Autres <b>NOMBRES :</b> Néant
10	<b>SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT :</b> Chef de service de la Psychiatrie – Médecin responsable de l'ESPER
11	<b>MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Matériel psychométrique ;</li><li>- Programmes de remédiation cognitive ;</li><li>- Matériel informatique dédié.</li></ul>
12	<b>CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Respect du Code de Déontologie des Psychologues ;</li><li>- Respect des règles de sécurité et de circulation à l'intérieur des services ;</li><li>- Déplacements à l'extérieur pour les consultations extrahospitalières.</li></ul>
13	<b>ACTIVITES PRINCIPALES :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Recueillir et analyser les besoins et/ou les demandes d'intervention ;</li><li>- Prendre en charge les patients et leur famille ;</li><li>- Assurer la réalisation des bilans neuropsychologiques ;</li><li>- Apporter un éclairage clinique au sein de l'équipe pluridisciplinaire sur les situations individuelles et collectives ;</li><li>- Contribuer aux démarches diagnostiques ;</li><li>- Prévenir les risques en psychiatrie ;</li><li>- Animer les ateliers de psychoéducation ou de remédiation cognitive ;</li><li>- Animer des groupes de parole ;</li><li>- Utiliser des outils propres au psychologue (tests projectifs, psychométriques, etc.).</li></ul>
14	<b>ACTIVITES ANNEXES :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Recevoir et encadrer des psychologues stagiaires ;</li><li>- Participer à un travail d'enseignement et de formation ;</li><li>- Réaliser des études et des travaux de recherche ;</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer au Jury de concours ;</li> <li>- Réaliser diverses expertises ;</li> <li>- Assurer des missions diverses mais ponctuelles ;</li> <li>- Formuler des avis techniques dans le champ des interventions des psychologues ;</li> <li>- Participer et contribuer aux évolutions organisationnelles et institutionnelles.</li> </ul>
--	---

**II – PROFIL PROFESSIONNEL**

15	CADRE D'EMPLOI : PSYCHOLOGUE
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Master 2 de psychologie clinique et psychopathologie ;</li> <li>- Neuropsychologie.</li> </ul>

S : Sensibilisation, A : Application; E : Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	- Connaître la psychopathologie de l'adulte et de la famille, notamment les troubles et les pathologies psychotiques ;			X
	- Maîtriser les bilans cognitifs ;			X
	- Être en mesure d'assurer des suivis psychothérapeutiques individuels et des médiations ;		X	
	- Être en mesure de travailler en équipe pluridisciplinaire ;			X
	- Adapter sa pratique professionnelle aux situations rencontrées, à l'évolution sociétale et culturelle ;			X
	- Actualiser régulièrement ses connaissances et ses compétences ;			X
	- Connaître les institutions de la Polynésie française et les acteurs locaux utiles dans son domaine d'activités ;		X	
	- Conserver son autonomie dans l'exercice de la profession (méthodes de travail, orientation théorique, etc.) ;			X
	- Faire preuve d'analyse et de synthèse ;			X
	- Faire preuve d'une qualité rédactionnelle ;			X
	- Avoir des capacités dans la gestion du stress et de la maîtrise de soi ;			X
	- Respecter le secret professionnel, le code de déontologie et faire preuve d'une réflexion éthique ;			X
	- Respecter les règles de sécurité et de circulation à l'intérieur des services ;		X	
	- Avoir le sens du service public.			X

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir travaillé en milieu psychiatrique ;</li> <li>- Expérience en réhabilitation psychosociale.</li> </ul>
----	---

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : AS-400, DMP Web, etc.
----	--

20	DUREE D'AFFECTION SOUHAITABLE SUR LE POSTE : 4 ans minimum.
----	---

Le chef de service

L'agent

Date :

Date :

Signature :

Signature :